

www.e-rara.ch

Compte rendu au Roi

Necker, Jacques

A Paris, 1781

Zentralbibliothek Zürich

Shelf Mark: NO 117 | G

Persistent Link: <http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-47239>

Sire.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

SIRE,

AYANT dévoué tout mon temps & toutes mes forces, au service de VOTRE MAJESTÉ, depuis qu'ELLE m'a appelé à la place que j'occupe, il est sans doute précieux pour moi, d'avoir un compte public à lui rendre du succès de mes travaux, & de l'état actuel de ses Finances.

Mais quelque prix que doive mettre un Serviteur fidèle, à ce tableau de sa conduite, cependant j'eusse renoncé à cette satisfaction, & j'eusse réuni ce nouveau sacrifice à tant d'autres, si je n'avois pas pensé, que la publicité d'un pareil compte, & son authenticité, pouvoient être infiniment utiles au bien des affaires de VOTRE MAJESTÉ. Je ne fais même, si une semblable institution, devenue permanente, ne seroit pas la source des plus grands avantages. L'obligation de mettre au grand jour toute son administration, influeroit sur les premiers pas, que fait un Ministre des Finances, dans la carrière qu'il doit parcourir. Les ténèbres & l'obscurité favorisent la nonchalance : la publicité au contraire, ne peut devenir un honneur & une récompense, qu'autant qu'on a senti l'importance de ses devoirs, & qu'on s'est efforcé de les remplir. Ce compte rendu, mettroit

aussi chacune des personnes , qui composent les Conseils de VOTRE MAJESTÉ, à portée d'étudier & de suivre la situation des Finances; connoissance importante, & à laquelle toutes les grandes délibérations doivent se lier & se rapporter.

En même temps, l'espoir de cette publicité, rendroit plus indifférent encore, à ces Ecrits obscurs, avec lesquels on essaye de troubler le repos d'un Administrateur, & dont les Auteurs, furs qu'un homme d'une ame élevée, ne descendra point dans l'arène pour leur répondre, profitent de son silence, pour ébranler quelques opinions par des mensonges.

Enfin, & c'est ici une considération digne du plus sérieux examen, une pareille institution pourroit avoir la plus grande influence sur la confiance publique.

En effet, si l'on fixe son attention sur cet immense crédit dont jouit l'Angleterre, & qui fait aujourd'hui sa principale force dans la guerre, on ne sauroit l'attribuer en entier, à la nature de son Gouvernement; car quelle que soit l'autorité du Monarque en France, comme ses intérêts bien entendus, reposeront toujours sur la fidélité & sur la justice, il seroit oublier aisément, qu'il a le pouvoir de s'écarter de ces principes; & c'est à VOTRE MAJESTÉ qu'il appartient, & par son caractère & par ses vertus, de faire sentir cette vérité par l'expérience.

Mais une autre cause du grand crédit de l'Angleterre, c'est, n'en doutons point, la notoriété publique à laquelle est soumis l'état de ses finances. Chaque année cet état est présenté au Parlement, on l'imprime ensuite; & tous les prêteurs, connoissant ainsi régulièrement, la proportion qu'on maintient entre les revenus & les dépenses, ils ne sont point troublés, par ces soupçons & ces craintes chimériques, compagnes inséparables de l'obscurité.

En France, on a fait constamment un mystère de l'état des Finances; ou si quelquefois on en a parlé, c'est dans des préambules d'Edits, & toujours au moment où l'on vouloit emprunter; mais ces paroles, trop souvent les mêmes pour être toujours vraies, ont dû nécessairement perdre de leur autorité, & les hommes d'expérience n'y croient plus, que sous la caution, pour ainsi dire, du caractère moral du Ministre des Finances.

Il est important, de fonder la confiance sur des bases plus solides. Je conviens que dans quelques circonstances, on a pu profiter du voile répandu sur la situation des Finances, pour obtenir, au milieu du désordre, un crédit médiocre qui n'étoit pas mérité; mais cet avantage passager, en entretenant une illusion trompeuse, & en favorisant l'indifférence de l'Administration, n'a pas tardé d'être suivi par des opérations malheureuses, dont l'impression dure encore, & fera longue à guérir. Ce n'est donc qu'au premier moment où un grand État se déränge, que la lumière répandue sur la situation de ses Finances, devient embarrassante; mais si cette publicité même eût prévenu le désordre, quel service n'eût-elle pas rendu!

Le Souverain d'un royaume tel que la France, peut toujours, quand il le veut, maintenir la balance entre ses dépenses & ses revenus ordinaires; la diminution des unes, toujours secondée par le vœu public, est entre ses mains: & lorsque les circonstances l'exigent, l'augmentation des impôts est soumise à sa puissance; mais la plus dangereuse, comme la plus injuste des ressources, c'est de chercher dans une confiance aveugle quelques secours passagers, & de faire des Emprunts sans en avoir assuré l'intérêt, ou par des augmentations de revenus, ou par des économies.

Une telle Administration, qui séduit parce qu'elle éloigne le moment des embarras, ne fait qu'accroître le mal & creuser plus avant le précipice: tandis qu'une autre conduite & plus simple & plus franche, multiplieroit les moyens du Souverain, & le défendroit à jamais de toute espèce d'injustice.

C'est donc une grande vue d'Administration de la part de VOTRE MAJESTÉ, que d'avoir permis qu'on rendit un compte public de l'état de ses Finances; & je desire, pour le bonheur du Royaume & pour sa puissance, que cette heureuse institution ne soit point passagère: Eh, que craindre en effet d'un pareil compte, si pour qu'il soit le fondement & l'appui du crédit, il ne faut autre chose, que ce qu'exigeroient d'un Souverain les règles les plus simples de la morale, c'est-à-dire, proportionner les dépenses aux revenus, & assurer un gage aux Prêteurs, toutes les fois que dans les besoins de l'État on a recours à leur confiance!

JE DIVISERAI le compte que VOTRE MAJESTÉ m'a permis de lui rendre, en trois parties.

La première concernera l'état actuel de ses Finances, & toutes les opérations qui sont relatives au Trésor royal & au Crédit public.

La seconde, développera les opérations qui ont réuni des économies importantes à des avantages d'Administration.

Dans la troisième, je rendrai compte à VOTRE MAJESTÉ des dispositions générales, qui n'ont eu pour but que le plus grand bonheur de ses peuples, & la prospérité de l'État.

Cette division retrace ici d'un coup-d'œil, qu'il est deux grandes parties d'Administration remises entre les mains du Ministre des Finances, & malheureusement les élémens de ces deux parties, ainsi que les connoissances & le génie qu'elles exigent, n'ont point de rapport ensemble; cependant si l'une & l'autre ne sont pas également soignées, des fautes & des malheurs de tout genre, en deviennent la suite.

Vainement un Contrôleur général auroit-il d'excellentes vues d'Administration, il ne pourroit rester long-temps en place, & il rendroit ainsi ses bonnes intentions & ses talens inutiles, si dans un ministère actif tel que le sien, & sur-tout au milieu de circonstances difficiles, il ne savoit pas subvenir par des combinaisons sages, & par des ressources, à l'exactitude des payemens & à l'entretien du Crédit.

Si au contraire un Ministre des Finances avoit à un suprême degré cette dernière science, & qu'il négligeât l'autre, on regretteroit, que les circonstances obligeassent à laisser dans ses mains une Administration, qui en même temps qu'elle s'occupe du moment présent, n'y doit jamais sacrifier les sources de la prospérité publique; & qui, tandis qu'elle s'applique au milieu de la guerre, à trouver les ressources nécessaires à la défense de l'État, & à la puissance du Souverain, ne doit jamais négliger le bonheur de ses sujets, pour le maintien duquel cette puissance est destinée.